

ÉOLIENNES AU CHÊNE CAUDET :

la priorité est donnée à la gouvernance partagée et locale pour un développement responsable et concerté

Agir en étant responsable de notre environnement

Dès 2020, les élus de Loireauxence ont souhaité pouvoir faire entendre la voix du territoire en s'appropriant peu à peu les enjeux techniques, environnementaux et sociétaux de ce projet en énergie renouvelable (EnR : sources d'énergies renouvelables). Plusieurs délibérations votées en conseil municipal (en 2021 et en 2023) traduisent la volonté politique de la commune de Loireauxence de ne pas laisser les seuls intérêts de sociétés privées ou des multinationales guider le développement de projets éoliens sur son territoire.

Dès octobre 2021, une instance de participation ouverte à des citoyens de la commune et à des représentants de la société civile a été réunie : Éolien et Territoire. En mai 2023, ses préconisations ont été présentées au conseil municipal qui les a validées (<https://www.loireauxence.fr/actualites/un-projet-eolien-a-loireauxence/>).

L'esprit qui prévaut dans ces préconisations est de faire entendre la voix du territoire dans la gouvernance de la société en charge du développement du projet. Parmi les attentes exprimées : qu'une part des excédents qui pourraient être dégagés du fonctionnement du parc, s'il est autorisé par les services de l'État, puisse permettre de financer des actions de sensibilisation en faveur du territoire, notamment pour contribuer à la transition énergétique.



Pour garantir le respect de l'intérêt général, un accord est construit sur le principe d'une répartition équitable des parts dans cette future société : 50% seront pour les acteurs du territoire (SEM-EnR 44*, Citoyens qui auront à s'organiser en association ad hoc dont l'élaboration est en cours, et commune de Loireauxence), 50% pour Valorem**.

Le fonctionnement de cette société de projet, encore en cours de négociation, devra garantir la prise en compte des intérêts du territoire, par des décisions stratégiques prises au moins à la majorité qualifiée.

*SEM-EnR44 est une société d'économie mixte, anciennement appelée SYDELA-Energie 44, dédiée à la transition énergétique en Loire-Atlantique. Des élus locaux en sont les administrateurs. Son objectif est de permettre aux collectivités territoriales d'être actrices de la transition énergétique de leur territoire. (source : <https://www.enr44.fr/>)

**Valorem est un opérateur privé français, développeur d'énergies renouvelables indépendant. (source : <https://www.valorem-energie.com/>).

Suite à la délibération de mai 2021 dans laquelle la commune de Loireauxence exprimait les conditions nécessaires à respecter pour espérer un accompagnement du territoire pour tout projet EnR éolien au Chêne Caudet, leurs représentants ont déposé un dossier d'intentions.

Parmi les cinq dossiers d'opérateurs privés reçus et expertisés, les services et élus de Loireauxence ont estimé en septembre 2021 qu'il s'agissait de la proposition qui offrait le plus de garanties d'adéquation potentielle avec les attentes du territoire. C'est donc à Valorem que les préconisations de l'instance Éolien et Territoire traduite en délibération du conseil municipal en mai 2023 ont été soumises.

Réunion publique au printemps

L'instance participative "Éolien et Territoire" souhaite permettre à chacun d'être informé sur la dynamique citoyenne à l'œuvre, l'avancement des études, les propositions de la société Valorem pour conforter les engagements pris à ce jour : une réunion publique sera donc organisée **le jeudi 11 avril à 20h à la salle de la Préé Baron de Belligné.**

Plus d'informations à venir sur les réseaux de communication habituels de la commune.

Instance Éolien et Territoire